

REGLEMENT JEU-CONCOURS INSTAGRAM "JAUNE"

ORGANISÉ PAR L'INSTITUT NICEPHORE, ECOLE SUISSE DE PHOTOGRAPHIE

Article 1 - ORGANISATEUR

L'Institut Nicéphore, école Suisse de photographie à distance, appartenant au groupe Acadis, dont le siège est situé Route des Avouillons 36, 1196 Gland, SUISSE (ci-après dénommé l'organisateur), organise un jeu-concours photo intitulé "JAUNE", sur Instagram, du 18 janvier 2024 au 15 février 2024.

Article 2 - PARTICIPANTS

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure. Le participant peut concourir pour lui-même à la condition d'être francophone ou afin de céder son lot à une personne de son choix, qui devra elle aussi être francophone.

En outre, le jeu-concours se déroule sur le réseau social Instagram, tout participant doit donc disposer d'un compte public sur ce réseau social. Les photos publiées sur des comptes Instagram privés, ne seront, par conséquent, pas accessibles aux membres du Jury et ne pourront donc pas être prises en compte. Il est strictement interdit pour un seul et même participant de concourir sous différents pseudonymes.

Ne peuvent participer à ce jeu-concours, les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Pour concourir, les participants devront respecter les étapes suivantes :

1. S'abonner au compte Instagram de @ecole_nicephore
2. Publier sur leur propre compte Instagram, entre le 18/01/24 et le 15/02/24 minuit, une photographie **en couleurs** sur le thème de la couleur "JAUNE".
3. Accompagner la publication de leur image du hashtag #nicephorejaune

Tous les domaines photographiques peuvent être représentés : portrait, photo de rue, reportage, architecture, nature morte, flou, paysage, abstraction, détail graphique, mouvement etc. La couleur jaune devra toutefois être un élément fort de l'image afin que celle-ci soit recevable : qu'elle soit présente partiellement ou totalement dans le cadrage.

Article 4 - DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies soumises à participation et autorisent la représentation gratuite de leurs images dans le cadre de ce jeu-concours et de sa promotion future, sur les divers espaces web et réseaux sociaux de L'Institut Nicéphore. Le cas échéant, le nom du photographe auteur de l'image gagnante sera mentionné.

Ils garantissent également posséder les autorisations de droits à l'image concernant les personnes figurant sur leurs photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours.

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées. Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.

Article 5 - CONDITIONS DE SÉLECTION – JURY

Un jury composé de 4 formateurs et 3 membres de la Direction de l'Institut Nicéphore sélectionnera la photographie gagnante en fonction de critères esthétiques, techniques et d'originalité. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement de celui-ci.

Article 6 – ANNONCE DES RÉSULTATS

Le gagnant sélectionné par le jury sera contacté par l'Institut Nicéphore entre le 18/03/2024 et le 22/03/2024, via la messagerie privée du réseau social Instagram, sur le compte qu'il a utilisé pour soumettre sa participation. Sans réponse de la part du gagnant sous un délai de 48 heures, l'Institut Nicéphore se réserve le droit de contacter un autre participant afin de lui attribuer le lot.

Après avoir contacté le gagnant et s'être assuré que celui-ci remplit toutes les conditions de participation, l'Institut Nicéphore annoncera sur Instagram le nom du gagnant, et publiera sa photographie gagnante via des posts et/ou des stories. Cette annonce se fera entre le 25/03/2024 et le 29/03/2024.

Article 7 – DOTATION

Le gagnant du jeu-concours se verra offrir un appareil photo Fujifilm X-T4 avec Objectif XF 16-80mm f/4 R OIS WR - Silver, d'une valeur de 2199€. Le lot ne pourra pas être échangé contre une somme d'argent équivalente. Le Jury se réserve le droit de proposer un autre modèle d'appareil photo, de performances et valeur équivalentes, si le modèle suscité n'était pas livré à temps par le fournisseur.

Article 8 – RECLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'Institut Nicéphore ne pourra être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

De même, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Instagram et Facebook ne sont en aucun cas impliqués dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, leur responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

Conformément aux lois informatiques et libertés du 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à :

Nicéphore – Acadis
Route des Avouillons 36
1196 Gland
SUISSE